Informations de base	
2008/2016(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 19: fonctions du Président, interprétation **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0024/2008	31/01/2008	Résumé